

Date de dépôt : 17 décembre 2019

Rapport

de la commission de l'environnement et de l'agriculture chargée d'étudier la proposition de motion de M^{mes} et MM. Serge Hiltpold, Simone de Montmollin, Céline Zuber Roy, Georges Vuillod, Raymond Wicky, Pierre Nicollier, Alexis Barbey, François Wolfisberg, Diane Barbier-Mueller, Cyril Aellen, Alexandre de Senarclens, Jacques Béné, Véronique Kämpfen, Philippe Morel, Rolin Wavre, Sylvie Jay pour une valorisation des mâchefers genevois en circuit court

Rapport de M^{me} Céline Zuber-Roy

Mesdames et
Messieurs les députés,

La commission de l'environnement et de l'agriculture a étudié la proposition de motion 2531 au cours des séances du 13 juin et des 19 et 26 septembre 2019.

Les travaux se sont déroulés sous la présidence de M^{me} Marion Sobanek et en présence de M^{me} Karine Salibian Kolly, secrétaire générale adjointe (DT), et, pour les deux premières séances, de M. Daniel Chambaz, directeur général de l'environnement (DT).

Les procès-verbaux ont été tenus par M^{me} Maëlle Guitton, à qui nous exprimons notre reconnaissance.

I. Présentation de la proposition de motion par M. Serge Hiltpold, auteur

M. Hiltpold remarque que la Suisse est un pays à la pointe de l'innovation et qu'il y a beaucoup de recherches dans le domaine industriel et des technologies, mais qu'on est aussi, en tant que consommateurs, de gros producteurs de déchets, notamment dans les milieux urbains, et que ces

déchets sont relativement peu valorisés. Il explique que l'idée de cette motion est donc de ne pas remettre aux générations futures les problèmes qu'on a maintenant.

Il remarque que divers députés sont intervenus sur la problématique des décharges bioactives et que des tensions sont apparues dans les communes qui ne veulent pas de ces décharges. Il précise qu'il ne s'agit pas d'un problème de gauche ou de droite, mais qu'il s'agit d'un problème d'aménagement du territoire afin de pouvoir répondre au besoin de recyclage.

Il explique que cette motion lui est venue dans le cadre de ses activités extraprofessionnelles et associatives. Il indique qu'il est président de la FMB et explique que le bâtiment est aussi demandeur de surfaces pour évacuer les déchets de chantier. Il explique qu'ils ont donc eu cette réflexion au sein de la FMB parce qu'on ne peut pas seulement dire qu'il faut avoir des décharges, il s'agit d'amener des solutions pragmatiques.

Il explique que sur un sac poubelle d'ordures ménagères, qui est déjà préalablement trié, il y a 80% du volume qui est réduit par incinération sur le site des Cheneviers et 20% qui subsistent sous forme de résidus d'incinération, dits mâchefers (40 000 tonnes par année).

Jusqu'à présent, il explique que les déchets d'incinération étaient récoltés, mis en décharge bioactive et entreposés sur le site de Châtillon. Le problème c'est qu'aujourd'hui le site de Châtillon arrive à saturation. On parle beaucoup de trouver de nouveaux endroits, mais avec cette motion il s'agit de travailler sur le site de Châtillon qui est déjà existant afin de trouver des techniques industrielles pour valoriser le site afin de l'exploiter et de le pérenniser sur 10-15 ans. Il précise que ce chiffre n'est pas aléatoire, car on arrive à la capacité maximum de tri des déchets et les ménages arrivent à la limite de ce qu'ils peuvent faire en termes d'actions individuelles pour traiter les scories.

Le constat c'est donc que cette décharge de Châtillon est saturée. Il précise que cet élément ne sort pas de nulle part, puisqu'un rapport de la Cour des comptes a fait la synthèse de ce qui se passait sur la valorisation des mâchefers. Et puis, il explique que la manière actuelle de faire crée du trafic supplémentaire alors qu'on pourrait essayer de travailler sur le site même de Châtillon. Il explique que l'idée est de réduire le volume des mâchefers sur le site de Châtillon et de prolonger sa durée de vie pour reporter au maximum l'ouverture de nouvelles décharges bioactives.

Il explique que l'idée des nouvelles technologies c'est la fragmentation sélective, c'est-à-dire d'essayer de sortir le plus possible de matériaux des mâchefers. De tout ce substrat, on peut en effet réussir à ressortir du verre,

des métaux, du cuivre et de l'aluminium. Ce qui est surtout intéressant c'est qu'on arriverait à un processus gagnant-gagnant, puisque sur une tonne de mâchefers on aurait une valorisation possible d'environ 100 à 130 francs de métaux. Il précise que c'est d'ailleurs ce que paient les SIG pour mettre les mâchefers en décharge. Donc pour 120 francs, le projet de valorisation des scories serait autoporteur. A coûts neutres, sur une exploitation de 15 ans il y aurait un retour sur investissement au bout de 7 ans, maximum 8 ans. Cela signifie que le projet serait bénéficiaire pour la collectivité publique, mais permettrait aussi d'avoir une technologie plus appropriée sur le site de Châtillon afin de limiter tous les départs de camion d'évacuation à Berne.

Il lit la 1^{re} invite qui vise à « réduire de manière significative la quantité de mâchefers mis en décharge bioactive en les revalorisant en circuit court avec des objectifs de recyclage minimaux de 50% ». Il lit ensuite la 2^e invite qui prévoit « d'intervenir auprès des SIG afin de faciliter, notamment avec des partenaires privés, le traitement sur le site de Châtillon des vieux mâchefers, tenant compte des nouvelles technologies développées ces trois dernières années (fragmentation sélective des scories), et de ce fait prolonger sa durée de vie ».

Il explique qu'ils ont voulu faire seulement deux invites mais qu'il y a encore une autre possibilité qu'il serait possible d'étudier et qui concernerait la halle aux mâchefers qui est située dans la zone du Bois-de-Bay et qui est assez peu valorisée. Sur cette halle, il serait possible d'avoir des unités de traitement et de fragmentation. Il y aurait un potentiel de développement à ce niveau-là. Il explique que l'idée de la motion était de ne pas faire trop d'invites, mais qu'il s'agit d'une piste en plus pour l'Etat.

Il explique qu'ils ont décidé d'impliquer les SIG dans le processus, car ils sont exploitants du site de Châtillon. Il indique que la valorisation des mâchefers est un sujet qui est relativement sensible parce qu'il y a un potentiel financier qui est important. Quand on fait le coût de ce qui peut se passer sur ces valorisations, les SIG doivent aussi faire, en tant qu'entreprise, une vraie publicité d'impact parce que c'est aussi pour eux une possibilité d'avoir des ressources intéressantes. Ils ont une mission publique, mais pour cette mission ils peuvent aussi s'adjoindre des entreprises externes. Il considère que la collectivité aurait tout intérêt à faire intervenir des partenaires privés dans cette affaire. Concernant le coût d'un tel projet, il déclare qu'il s'agirait d'un investissement de 13 millions pour traiter de cette fragmentation sélective.

Question des commissaires

Une députée Verte explique que M. Chambaz a indiqué que les services publics se souciaient déjà de diminuer au maximum les mâchefers et les déchets qui ne seraient pas valorisables. Elle demande si le but de cette motion, qui demande de valoriser les mâchefers genevois en circuit court, est en fait d'avoir un traitement local.

M. Hiltbold répond qu'il y a des partenaires qui sont déjà en contact avec les SIG et que l'idée serait vraiment de pouvoir traiter dans un périmètre restreint les déchets et de les assumer à Genève, afin de ne pas les envoyer à Berne ou dans le canton de Fribourg. Il précise qu'il ne s'agirait pas de créer de nombreux emplois mais quand même 5-6 postes de travail.

La députée Verte demande si l'objectif de la motion est de pouvoir valoriser 50% des mâchefers afin de ne mettre en décharge plus que les 50% restants.

M. Hiltbold acquiesce. Il explique qu'il s'agit de diminuer le volume des mâchefers sur Châtillon pour éviter de devoir ouvrir des décharges bioactives supplémentaires.

La députée Verte demande ce qu'il entend par « vieux mâchefers ».

M. Hiltbold répond qu'il s'agit des mâchefers existants. Il explique que ces mâchefers n'ont pas été traités correctement. La sous-couche de mâchefers qui se trouve sous Châtillon a un potentiel valorisable qui est énorme parce que les déchets étaient mal triés. Il y a donc pas mal de résidus qu'il s'agirait de vérifier et de valoriser. Plus on descend, moins la couche a été traitée et plus elle est valorisable. Le problème c'est qu'on prend un certain risque financier dans le traitement des sols, de ce qu'on peut brasser à Châtillon. C'est d'ailleurs une des raisons pour lesquelles les SIG se mettent en retrait. Il considère toutefois que c'est une responsabilité environnementale que de traiter cela. Il considère par ailleurs qu'il y a un potentiel surtout dans le coût d'exploitation et dans la rentabilité avec ces 120 francs la tonne. Ce qui va se passer c'est qu'il va y avoir un retour sur investissement qui pourrait payer les frais de décontamination.

Un député socialiste demande à M. Hiltbold s'il peut fournir des données précises sur la saturation du site de Châtillon. Il demande qui a décrété que ce site allait être saturé en 2020. Il demande ensuite, à propos des privés qui devraient s'atteler avec les SIG à ce traitement plus intensif sur le site, de qui il s'agira et s'ils devront eux-mêmes avoir des engagements en matière de responsabilité environnementale pour pouvoir intervenir sur le site avec les SIG.

M. Hiltbold répond à la 1^{re} question que sur le site de Châtillon, il y a un problème de hauteur et de niveau puisque le volume de déchets arrive à une hauteur qui est à la limite de ce que l'on peut faire. On a un volume qui est atteint et qu'on ne peut pas dépasser. Il explique qu'il s'agit donc d'attaquer cette masse pour la résorber et la valoriser.

Il répond ensuite à la 2^e question que le cœur de métier des SIG est de distribuer des fluides. Après, y est adjointe l'incinération des déchets, mais il y a des entreprises qui sont plus spécialisées là-dedans que les SIG. Donc, l'idée est de mettre les compétences des entreprises privées en partenariat avec les SIG et de profiter des avancées technologiques dans des contrats qui soient établis. Il précise que les partenaires privés ne seraient pas là pour faire de l'activité bénévole et qu'ils déploieraient des activités industrielles.

Le député socialiste demande comment ces entreprises seraient sélectionnées et si leur engagement environnemental serait pris en considération.

M. Hiltbold répond qu'une sélection serait faite par les SIG avec des appels d'offres publics. Il explique qu'il s'agit de challenger les SIG sur ce site de Châtillon, d'amener de la technologie et de gérer les déchets sur le canton.

Une députée PLR remarque que la levée de boucliers qu'il y a eu à propos de la création d'un nouveau site a généré un regain d'intérêt sur l'opportunité et la possibilité de faire quelque chose de ces mâchefers. Avant, on disait que ce n'était pas possible de faire autre chose que de créer une nouvelle décharge, mais aujourd'hui il semble qu'il y ait des solutions déjà industrialisées, ce qui est une bonne nouvelle. Elle remarque qu'il y a un peu deux « types de mâchefers » : les nouveaux mâchefers et les anciens mâchefers dont la composition n'est pas forcément la même que les nouveaux puisque le tri n'était pas aussi pointu qu'il l'est aujourd'hui. Dans ces anciens mâchefers, on peut donc retrouver des métaux lourds et des métaux ferreux. Elle demande si les procédés qui sont imaginés par les entreprises consultées dans le cadre de cette motion sont les mêmes entre les nouveaux et les anciens mâchefers et s'ils peuvent être implémentés de la même manière ou si l'approche doit être différenciée.

M. Hiltbold répond qu'il y a deux circuits. Au lieu de mettre les nouveaux mâchefers dans un nouveau site, l'idée serait d'implémenter une unité de production pour l'incinération actuelle dans une installation très performante (système A). Mais d'un autre côté, il s'agirait aussi de travailler sur le site de Châtillon (système B). Donc, la quantité de mâchefers d'aujourd'hui serait

mieux valorisée et il y aurait moins de volume (système A), mais il s'agirait aussi de faire un travail de dépollution et de valorisation (système B).

La députée PLR demande, par rapport aux sables résiduels, s'il existe déjà des idées concernant leur valorisation et la possibilité de les utiliser, comme on espère le faire avec les matériaux de construction recyclés et pour lesquels les débouchés sont difficiles. Elle demande si on pourrait imaginer des opportunités plus concrètes pour le recyclage de ces sables.

M. Hiltbold répond que dans les résidus de mâchefers, il y aurait une possibilité d'utiliser ces matériaux pour du remblai, mais la difficulté de cela c'est de devoir entrer dans des standards de production car on a un système normatif avec des normes SIA à respecter. Il précise qu'il ne peut donc pas assurer que cela fonctionnera, parce que ces matériaux ne sont pas encore testés et ne correspondent pas au système normatif.

Il rappelle ensuite qu'il y a aussi toute la question de la responsabilité qui se pose puisque dès le moment où la responsabilité risque de mettre en péril l'entreprise, elle ne part pas sur des matériaux qui ne correspondent pas au système normatif. Il explique que c'est d'ailleurs ce qui se passe avec les bétons qui viennent de France voisine, car le système normatif et la qualité de béton ne sont pas les mêmes qu'en Suisse. On ne peut donc pas toujours mettre des produits recyclés partout, car ils ne correspondent pas forcément à une qualité qui est attendue et qui est demandée pour telle ou telle utilisation. Il s'agit de musique d'avenir, mais peut-être que dans 15-20 ans ces mâchefers seront une ressource.

De manière informelle, il explique que le potentiel de récupération du cuivre et des métaux ferreux est plus lucratif qu'une activité minière nouvelle parce qu'on est en Suisse et qu'il y a beaucoup de gens qui ont jeté des choses qu'on pourrait recycler. Il s'agit donc au final d'aller chercher de la ressource qui existe déjà.

Un député Vert considère que l'idée d'essayer de trouver une autre solution que de creuser un grand trou est une bonne chose. On a une responsabilité de ce côté-là et il faut trouver des solutions. Cela ne sert en effet à rien d'aller creuser des mines ailleurs pour trouver des métaux rares alors qu'on les a sous nos pieds. Il demande, par rapport à la 1^{re} invite qui parle de valoriser 50% des mâchefers, pourquoi les motionnaires ont décidé de se limiter à ces 50%.

M. Hiltbold répond que l'idée était quand même de réussir à faire passer l'invite. Après, rien n'empêche la commission de l'amender et de prévoir plus, mais l'objectif de 50% paraissait réaliste. Il explique qu'en Suisse alémanique ils arrivent à valoriser 75%.

M. Chambaz répond que les autres cantons n'arrivent pas à valoriser 75% des mâchefers. Les mâchefers vont en décharge bioactive à 100%, mais ils arrivent à retirer des métaux précieux.

M. Hiltbold explique que l'objectif est d'avoir cette fragmentation, mais qu'après il est tout à fait possible d'aller vers le haut ou vers le bas.

Le député Vert considère, à propos de la 2^e invite, que ce serait en effet une bonne chose que de réussir à réduire ce tas de mâchefers qu'on a à Châtillon. Il indique toutefois que ce qui l'inquiète un peu ce sont les coûts qui seront engendrés puisqu'il s'agirait quand même de démonter une colline. De plus, on va peut-être trouver des choses qu'on ne voulait pas trouver et les partenaires privés vont sûrement être un peu frileux s'il y a un risque financier.

M. Hiltbold répond que c'est effectivement le nerf de la guerre. Mais à un moment donné, il y a une tâche d'utilité publique et d'assainissement pour laquelle il faut trouver un équilibre. Ce ne serait pas normal non plus que les SIG portent le poids de la facture de tout ceci. Après, ce seront des clés de répartition qui seront à définir. Ces montants sont un problème éthique mais qui devient politique. Il explique que l'idée serait d'avoir une convention avec un prix d'équilibre.

Une députée socialiste remarque qu'il n'y a pas de délai dans la motion. Elle demande pourquoi.

M. Hiltbold répond que le but de cette motion est de donner une idée et non pas de donner un délai impératif à respecter. Le but de cette motion est vraiment d'amener une discussion sérieuse du parlement sur la problématique des déchets et d'avoir une prise de conscience sur la manière de travailler. Il explique que les motionnaires ont décidé de ne pas fixer de délai car un délai peut être sujet à beaucoup de phénomènes inattendus comme une autorisation qui n'arrive pas, un processus qui n'est pas encore reconnu ou un système normatif qui n'est pas établi. Parfois, entre l'intention et la réalisation, il peut se passer dix ans ; donc, fixer un délai aurait été un peu compliqué.

Un député PLR remarque que cette motion va tout à fait dans le sens de ce que fait déjà le département. Il demande s'il n'y a pas une réflexion et des études plus poussées qui ont été faites dans d'autres cantons ou dans d'autres pays pour s'en inspirer. Il demande à M. Hiltbold où les motionnaires sont allés chercher toutes leurs idées.

M. Hiltbold répond que dans les métiers de la construction, il y a des groupes de travail et des associations patronales qui sont conscients de la problématique des déchets de chantier et que c'est dans ce cadre-là que les motionnaires ont trouvé leurs idées. Maintenant, le grand problème c'est que

les SIG ont aussi une activité économique et, aussi paradoxal que cela puisse paraître, les SIG utilisent le potentiel de chaleur qu'ils revendent. Donc, il y a un discours qui est un peu schizophrène, car la diminution de volume des déchets diminue le potentiel de production de chaleur qui est vendu à des prix tarifés à des clients captifs. Il rend donc la commission attentive au fait que l'activité des SIG est définie par la loi, mais que c'est aussi une entreprise privée qui a tout intérêt à faire de la production de chaleur.

Un député EAG fait remarquer que les SIG ne sont pas une entreprise privée.

M. Hiltbold répond que c'est quand même une entreprise qui est en concurrence avec d'autres entreprises.

Le député EAG répond qu'être une entreprise privée ou être une entreprise en concurrence avec d'autres ce n'est pas tellement la même chose.

Un député PLR remarque que M. Hiltbold a parlé de 120 francs la tonne et que M. Chambaz a même parlé de 10 000 francs la tonne pour certains métaux. Il y a donc quand même un intérêt financier très important, d'où la question de savoir s'il y a des études sur lesquelles on pourrait se baser.

M. Hiltbold répond qu'il ne peut pas avancer d'autres chiffres que ce prix de 120 francs la tonne. Ceci dit, pour la valorisation de matériaux plus spécifiques, il peut en effet y avoir des chiffres plus élevés. Il explique que l'idée est d'arriver à un coût qui soit neutre et à un point d'équilibre, dans un raisonnement de responsabilité d'une collectivité publique.

Le député PLR remarque, par rapport aux fameuses normes SIA, que pour les atteindre ce n'est pas toujours évident. M. Chambaz a parlé d'un prototype de béton. Il demande combien de temps il faudrait pour qu'un béton tel que celui-ci atteigne les normes SIA. Il demande si c'est un objectif qui est atteignable à un horizon relativement court ou pas.

M. Hiltbold répond que le problème de la certification d'un produit c'est qu'on est confronté à des groupes ou à des fabricants de matériaux qui sont relativement puissants et qui ne veulent pas forcément qu'on vienne sur leur terrain. Donc, une validation normative c'est quelque chose de très important, parce qu'il y a des responsabilités qui engagent le matériau et des coûts financiers absolument faramineux. Il déclare toutefois qu'il ne peut pas donner de réponse précise et étayée sur la question de la durée que prendrait une certification d'un produit soumis à de fortes contraintes, comme le béton.

Un député MCG demande si, dans le cas où ce qui se fait actuellement par le département s'avérerait supérieur à la motion, les motionnaires voudraient quand même la maintenir ou s'ils penseraient plutôt à la retirer. Il remarque que ce qui se fait actuellement en termes de récupération peut déjà apporter

beaucoup. Il termine en déclarant qu'il a un peu de peine avec cette idée de partenariat privé parce que le canton a démontré qu'il était assez grand pour faire les choses tout seul.

M. Hiltpold répond que cette motion c'est l'idée de faire un travail constructif et de challenger un peu les SIG. Vu la volonté des SIG, une discussion est possible mais il faut quand même mettre un peu de pression et fixer des objectifs.

Le député MCG répond que sa question portait vraiment sur la 1^{re} invite. Il rappelle que les SIG sont une régie publique autonome, mais que c'est aussi le bras droit armé du canton en matière d'énergie.

M. Hiltpold répond que la tâche régaliennne des SIG est de distribuer des fluides, mais qu'après ils ont aussi des tâches annexes. Cependant, si on peut leur adjoindre la compétence de certaines entreprises privées, ça ne peut qu'être bien et on aurait tout à y gagner.

Un député EAG remarque que l'article 1 alinéa 1 de la LSIG prévoit que « les Services industriels de Genève (ci-après : Services industriels), établissement de droit public genevois fondé sur l'article 168 de la constitution de la République et canton de Genève, du 14 octobre 2012, ont pour but de fournir dans le canton de Genève l'eau, le gaz, l'électricité, de l'énergie thermique, ainsi que de traiter des déchets ». Comme toutes ces tâches sont données dans la même phrase, il considère que la distinction de rang qui est systématiquement faite par M. Hiltpold n'est pas fondée, dans la loi en tout cas, et que cela ouvre un faux débat.

M. Hiltpold répond que c'est une interprétation personnelle.

II. Intervention de M. Daniel Chambaz

M. Chambaz répète que les procédés qui sont actuellement évoqués à gauche et à droite et qui sont aussi évoqués dans cette motion ne permettent pas d'obtenir des mâchefers qui peuvent être mis ailleurs que dans des décharges de type D. Les mâchefers sont de meilleure qualité, mais ils restent quand même dans la catégorie de décharge de type D. Il indique ensuite que la dernière fois qu'il y a eu un exposé sur la situation, c'était dans le cadre d'un symposium à Vienne et il a été dit qu'on n'arrivait pas à faire mieux. Cela va peut-être toutefois changer le 28 juin, parce qu'il y aura de nouveau une journée sur les mâchefers et l'avancement des travaux à Berne. Peut-être que des avancées auront été faites. Si c'est le cas, tant mieux, mais à ce jour il n'a pas connaissance qu'on puisse faire mieux que ce qui vient d'être exposé.

Concernant la halle du Bois-de-Bay, il répond qu'elle n'est pas moribonde et qu'elle comprend une installation de déferrailage avec quand même 10% de métaux qui sortent des mâchefers et qui sont valorisables. Il précise que ce n'est toutefois rien d'autre que ce qu'on fait dans toutes les autres décharges et dans toutes les usines d'incinération de Suisse. Il considère que le terme « moribond » est donc un peu exagéré. Cette installation est tout à fait fonctionnelle, même si c'est vrai qu'on pourrait faire encore mieux.

A propos de l'idée de ressortir les mâchefers de Châtillon, il explique qu'ils n'y ont pas encore réfléchi au sein du comité de pilotage. A priori, cela devrait être faisable, mais il rappelle quand même que les mâchefers durcissent une fois qu'ils sont entreposés. La question qui se pose est donc celle de savoir s'il va être possible de casser tout cela pour récupérer les métaux, à quels coûts et avec quelles technologies. Il indique ensuite qu'il a toujours entendu dire qu'il y avait pas mal d'amiante dans les décharges, sans trop savoir où. Cela risque donc de compliquer un peu les choses. Il termine en déclarant qu'intellectuellement c'est une bonne idée, mais qu'en pratique c'est peut-être plus délicat, surtout que les habitants de Bernex ont envie que cette décharge soit fermée.

Concernant ensuite le retraitement, il explique que quoi qu'on fasse on arrivera sur un matériau qu'il faudra revaloriser dans la construction. Le problème c'est que les professionnels ont de la peine avec les produits nouveaux, car ils doivent quand même pouvoir garantir de la qualité. C'est donc un vrai frein à la valorisation des matériaux de démolition et des déblais. Les architectes et les ingénieurs ne sont par ailleurs pas très chauds parce qu'ils risquent d'engager leur responsabilité en cas de problème. Avec les mâchefers, cela va être encore plus compliqué, parce que c'est du déchet et qu'il va falloir faire accepter cela, faire certifier les matériaux et faire pas mal d'essais. Il considère que c'est donc bien que la motion vienne du président de la FMB, parce qu'ils auront sûrement du mal à faire accepter les matériaux. Cela ne sert en effet à rien d'essayer de valoriser quelque chose si après on n'a pas de débouchés et si les professionnels ne s'approprient pas les matériaux.

A propos de la chaleur des Cheneviers, il explique qu'aujourd'hui on a un réseau de chauffage à distance alimenté par Cheneviers III, que demain Cheneviers IV sera plus petit mais que les installations de récupération d'énergie seront plus performantes. Cela signifie qu'avec une usine plus petite on pourra fournir la même chaleur. Il rappelle par ailleurs qu'avec la nouvelle usine on devra de toute façon passer de 200 000 tonnes à

160 000 tonnes de déchets. Il va donc falloir réduire encore de 20% les déchets qui seront amenés à l'usine, ce qui ne va pas être évident.

M. Chambaz indique que la 1^{re} invite n'est pas absurde, car on a de bons espoirs d'y arriver. On n'est en effet pas loin d'un processus qui permettra d'arriver à cet objectif de recyclage de 50% sans trop de difficultés. Pour la 2^e invite, il va par contre falloir y réfléchir pour donner une réponse circonstanciée. A ce stade, il déclare qu'il ne sait pas tellement si c'est faisable, mais qu'il est possible de faire des recherches supplémentaires afin de répondre plus précisément à cette question.

Un député MCG demande si on sait ce qu'il y a sous le tas de mâchefers et s'il y a moyen de faire des tests. On veut partir sur du futur, mais il faut quand même qu'on nettoie le passé.

M. Chambaz répond qu'historiquement c'était un nant qui a été comblé dans les années 50 avec des ordures ménagères et des déchets spéciaux de l'industrie chimique sans aucune espèce de précaution et sans mesure particulière par rapport à la protection de l'environnement. Depuis, la décharge a été assainie dans le sens où elle a été encapsulée. Un fond a été construit avec des drains et depuis il n'y a que les mâchefers et les matériaux qui entrent dans une catégorie bioactive qui y sont mis, c'est-à-dire des matériaux qui ne sont pas incinérables parce qu'ils n'ont pas assez de matière organique, mais qui en même temps comprennent trop de matériaux organiques pour qu'on puisse les considérer comme des matériaux inertes qu'on pourrait mettre dans des décharges inertes. Il explique qu'il y a deux casiers : un casier mâchefers et un casier bioactif. Il explique que la décharge est encapsulée et que les eaux météoriques ne traversent plus cette couche.

III. Audition de MM. Michel Balestra, président, Christian Brunier, directeur général, et Thierry Gaudreau, directeur valorisation des déchets (direction transition énergétique), SIG

M. Balestra explique que la valorisation des mâchefers est un des objectifs que les SIG poursuivent depuis maintenant plusieurs années, mais que ce n'est pas un objectif qui est facile à atteindre. Il explique que la capacité de valorisation des mâchefers s'élève aujourd'hui à 10% de l'ensemble des mâchefers, mais qu'ils sont dans un processus de recherche et de développement afin de mettre en place une technique de lavage qui puisse permettre d'améliorer considérablement le volume de valorisation des mâchefers. Il précise que, pour l'instant, cette méthode n'est pas éprouvée au niveau industriel, mais que si elle pouvait l'être, on arriverait peut-être à une valorisation de 35 à 45% des mâchefers.

M. Brunier remarque que la motion est généreuse et ambitieuse et qu'on serait tenté de dire que c'est un modèle qui convient. Il déclare toutefois que les solutions miracles n'existent pas et que les SIG veulent éviter de tirer des conclusions trop hâtives, comme a pu le faire le gouvernement à un moment donné en déclenchant un moratoire sur la décharge et en disant qu'il n'allait bientôt plus y avoir de mâchefers.

Il explique qu'au sein des SIG, ils veulent tout faire pour mieux et moins consommer, aussi bien au niveau interne qu'au niveau externe, et que c'est pour cela qu'a été mis en place le programme SIG-éco21. Il explique qu'avec les mâchefers on est dans la même logique, puisque l'idée est de mieux trier et de mieux gérer les déchets afin d'en avoir moins. Il déclare, à ce propos, qu'ils vont lancer un éco21-déchets en collaboration avec le département et l'ensemble des parties prenantes.

En ce qui concerne les mâchefers minéraux, il explique que 10% proviennent des litières pour chats. Cela signifie qu'en travaillant avec les fournisseurs pour avoir des litières pour chats compostables, on pourrait réduire de 10% les mâchefers minéraux. Cet exemple montre qu'il faut agir à la source et qu'un travail doit se faire sur le tri et sur la fragmentation des déchets.

Il rend ensuite la commission attentive aux solutions miracles et aux docteurs miracles qui disent qu'il est possible de ne plus avoir de mâchefers. En principe, ces docteurs miracles sont des gens qui ont des intérêts économiques et personnels et qui font des choses qui sont désastreuses au niveau de l'écologie. Il est clair qu'on pourrait ne plus avoir de mâchefers en les mettant dans les sous-couches des revêtements routiers, mais ce serait désastreux. Il a beaucoup de pays qui font cela et qui n'ont pas de mâchefers mais qui, par contre, ont une pollution des sols très élevée. Il explique qu'en Suisse cela a été fait par le passé, mais qu'aujourd'hui c'est interdit et illégal au niveau fédéral.

Il explique ensuite que les SIG travaillent aujourd'hui avec la société Soreval sur un projet de recherche et développement afin d'essayer de faire mieux en termes de valorisation des mâchefers. Aujourd'hui, 10% des mâchefers sont valorisés, mais il faut espérer qu'on puisse aller plus loin et faire mieux jusqu'à atteindre les 50% de valorisation, comme préconisé par la M 2531. En attendant d'en arriver là, il explique qu'il va falloir prendre des décisions qui ne sont pas forcément très populaires, c'est-à-dire éventuellement relancer le débat sur la décharge. Il remarque qu'il y a plusieurs possibilités en la matière : soit on exporte nos déchets ailleurs, comme dans les cantons du Valais ou de Berne, soit on lance un débat romand sur le partage des nuisances.

Il termine en déclarant que les SIG sont vraiment motivés à aller plus loin en termes de valorisation des mâchefers et qu'ils travaillent déjà sur des pistes qui sont très novatrices. On peut voter des motions pour essayer d'aller encore plus loin, mais il faut quand même garder à l'esprit que ce n'est pas aussi simple que ça en a l'air.

Question des commissaires

Une députée MCG demande, à propos du tri mal fait, ce que les auditionnés pensent de l'idée de mettre en place des contrôles par pointage et des amendes lorsque le tri n'est pas fait correctement par les propriétaires d'immeuble. A son sens, cela devrait pouvoir être contrôlé.

M. Balestra rappelle que les SIG sont une entreprise de services qui appartient à 55% à l'Etat et qui s'est fait transférer le traitement des eaux et le traitement des déchets par décision politique. A son sens, la politique et sa répression ne sont pas une tâche des SIG. Il explique que les SIG ont accepté de travailler sur le projet éco21-déchets afin de sensibiliser les citoyens genevois à cette problématique et d'améliorer la qualité du tri et de la gestion des déchets. L'idée de mettre en place une police pour flicker la population genevoise n'est en revanche pas un rôle que doivent supporter les SIG. Et puis, les collaborateurs des SIG, qui ne sont pas policiers, n'ont certainement pas envie de pratiquer ce métier-là. Il termine en déclarant que c'est une piste contre laquelle les SIG se battraient si cette mission devait leur être donnée.

Un député UDC demande si, lorsqu'on aura une meilleure possibilité de triage des mâchefers, il sera possible d'utiliser le reste des mâchefers comme sous-couche pour les routes, étant donné qu'on aura retiré les éléments polluants, ou si c'est un espoir vain.

M. Gaudreau répond qu'avec les essais qu'ils font depuis maintenant deux ans en partenariat avec la société Soreval, il y a bon espoir qu'il y ait un pourcentage de matériaux qu'on puisse réutiliser après les avoir complètement décontaminés. A échelle semi-industrielle, il explique qu'il y a entre 40 et 60% du tonnage des mâchefers produits qui pourraient se transformer en un sable, sable qui pourrait ensuite être utilisé en construction. Il précise qu'ils vont devoir encore passer par quelques étapes avant de pouvoir arriver à une échelle industrielle. L'autre écueil qu'ils devront franchir sera ensuite celui de la commercialisation de ce sable puisqu'il faudra réussir à convaincre les clients d'utiliser un sable qui proviendra du recyclage des mâchefers plutôt qu'un sable provenant d'une extraction naturelle. Il termine en déclarant qu'à court et moyen terme (échelle de 3-5 ans), ils devraient réussir à mettre en place un procédé qui puisse

permettre de transformer les mâchefers en sable. Dans la motion, il est indiqué qu'il existe aujourd'hui des procédés déjà éprouvés qui permettent de valoriser les mâchefers entre 60 et 70% ; il rend toutefois la commission attentive au fait qu'il s'agit de procédés par lesquels les mâchefers sont mis en sous-couches routières sans avoir été décontaminés au préalable.

Une députée PLR rappelle que nombreuses sont les entreprises qui se préoccupent de l'écologie, et en particulier de l'écologie industrielle. Tout cela pour dire que tout n'est pas incompatible et que les entreprises ont aussi une vision écoresponsable. Cet objectif commun qui est de diminuer les déchets et d'augmenter leur valorisation est un objectif que tout le monde poursuit, les individus en tant que consommateurs mais aussi les entreprises en tant qu'entrepreneurs. Elle explique que cette motion n'est pas une critique mais une volonté d'utiliser toutes les compétences en présence pour résoudre une problématique qui a été portée à l'attention des élus. D'un côté, on dit qu'on ne peut pas recycler plus que 10% mais d'un autre on a des entreprises qui disent qu'il existe des technologies récupératrices qui permettent de faire plus, il était donc normal que le PLR se saisisse de l'occasion pour contribuer à cette problématique en mettant en convergence toutes les forces en présence.

Elle remarque que M. Balestra a dit qu'aujourd'hui on était à 10% de valorisation et que demain on arriverait peut-être à 35% de valorisation en travaillant avec la société Soreval. Elle demande si ce 35% tient compte uniquement des développements que les SIG veulent favoriser avec ce partenaire ou s'ils ont aussi l'intention de travailler avec d'autres partenaires pour améliorer les chances de résultat, puisqu'en principe ce qui peut être fait à plusieurs est gage de résultats qu'il faut prendre en considération.

M. Balestra répond que le projet qu'ils sont en train de mener avec l'entreprise Soreval est cohérent au niveau scientifique, mais qu'il va falloir évaluer son coût. Il explique que le gros problème du marché actuel réside dans le fait que les matériaux recyclés ont un prix plus élevé que les produits nobles qui sont très bon marché. Cela signifie que les matériaux recyclés, dans tous les domaines et pas seulement pour les mâchefers, ont de la peine à trouver preneur parce qu'ils sont à des prix supérieurs aux prix du marché. Il y aura donc toute cette problématique à étudier. L'autre possibilité serait de décider, dans le cadre de la convention d'objectifs, que les SIG doivent accomplir une mission de nettoyage des mâchefers et qu'une partie de son bénéfice doit être utilisée pour cela. Sur le principe de l'économie de marché et des débouchés des matériaux recyclés, il déclare qu'il n'est pas très optimiste.

La députée PLR demande si c'est parce que la qualité des matériaux n'est pas bonne qu'il y a peu de débouchés.

M. Balestra répond que la qualité des matériaux ne pose pas de problème, mais que pour les exploitants c'est plus intéressant de faire des trous et d'aller le plus vite possible que de devoir valoriser les matériaux. Il remarque qu'on a vraiment un gros problème à Genève par rapport à cela et que si on a une plage des Eaux-Vives qui est très agréable c'est parce que le CEVA y a joué un rôle. Et puis, si on a vu autant de camions français travailler sur le CEVA, c'est aussi parce qu'on a un vrai problème de décharge à Genève.

M. Brunier répond à la députée PLR qu'il y a effectivement beaucoup d'entreprises qui sont très actives dans le milieu écologique. La population genevoise est partie prenante de manière active en matière d'écologie, mais il y a aussi beaucoup d'entreprises qui sont actives dans ce domaine pour des questions d'image de marque mais aussi pour des questions de valeur. Il remarque qu'il y a plein d'expériences qui se font à tous les niveaux, mais qu'elles ne sont pas assez mises en lumière. A son sens, il y aurait donc lieu d'aller encore plus loin par rapport à cela.

Il déclare ensuite que les SIG n'ont pas la volonté de travailler avec la société Soreval de manière absolue. Si d'autres entreprises et d'autres partenaires venaient solliciter les SIG pour travailler sur des projets, alors les SIG travailleraient volontiers avec eux, pour autant que les projets ne soient pas illégaux ou contraires aux intérêts environnementaux. Il rappelle, à ce propos, que les SIG ne sont pas là pour faire de l'argent, mais bien plutôt pour gérer au mieux les intérêts de la collectivité publique par rapport à l'énergie et aux déchets. Il explique qu'à l'heure actuelle, ils se sont fait approcher par de nombreuses entreprises, mais que toutes proposaient des projets illégaux ou contraires aux intérêts environnementaux. Il termine en déclarant que les SIG sont prêts à aller vers de l'innovation mais pas à n'importe quel prix, surtout pas si les projets sont désastreux au niveau environnemental.

M. Balestra explique que le projet qui est mené avec la société Soreval est cohérent scientifiquement, mais qu'il reste encore à savoir combien il va coûter et comment sera valorisé le traitement. Il ne s'agit pas de faire un investissement hasardeux pour essayer de dégager de la valeur hypothétique à terme, mais bien plutôt d'aider une entreprise pour évaluer son processus et éventuellement travailler avec elle si le processus final fonctionne, afin, in fine, de diminuer les déchets.

Une députée Verte remarque que la 2^e invite de la motion pose la question de savoir si on pourrait traiter les vieux mâchefers qui sont présents dans la

décharge existante afin de faire durer cette décharge plus longtemps. Elle demande le point de vue des auditionnés sur cette question.

M. Gaudreau répond que dans l'absolu tout est possible et qu'on pourrait donc imaginer faire cette opération. Il déclare toutefois qu'il y aurait un certain nombre de difficultés à surmonter. Il explique tout d'abord qu'un mâchefer, lorsqu'il vieillit, durcit. Pour creuser dans la décharge actuelle, il faudrait donc y aller avec des marteaux-piqueurs, ce qui, techniquement, serait très compliqué. Il explique ensuite que les mâchefers ont été mélangés avec des déchets amiantés, ce qui signifie que pour pouvoir ressortir ces mâchefers il y aurait des mesures à prendre. Il indique ensuite que la décharge n'est pas constituée uniquement d'un compartiment mâchefers et qu'elle est composée de deux compartiments : un compartiment pour les mâchefers et un compartiment imputrescible. Il précise que les deux compartiments sont séparés par une digue d'étanchéité et que si on décidait de creuser d'un côté il faudrait maintenir l'autre pour éviter qu'il se casse la figure. Techniquement, ce serait donc extrêmement compliqué. Et puis, il explique que si on voulait sortir tous les mâchefers, il faudrait creuser tout le volume de la décharge puis entreposer quelque part ces volumes énormes afin de les traiter et de pouvoir ensuite les remettre en place dans le fond de la décharge. En gros, cela signifie qu'il faudrait recréer une décharge temporaire d'un volume équivalent. Dans l'absolu, rien n'est impossible, mais cela semble vraiment très compliqué. Il termine en déclarant que leur objectif, d'ici 3-5 ans, est de réussir à mettre en œuvre un procédé qui permette de limiter les quantités de mâchefers mis en décharge ; se lancer dans une aventure visant à aller chercher de vieux mâchefers serait beaucoup trop compliqué.

M. Balestra explique que financièrement et techniquement ce serait impossible. Creuser avec des marteaux-piqueurs pour prendre les mâchefers et les amener quelque part pour les traiter serait complètement illusoire.

La députée Verte remarque que M. Balestra a dit qu'il serait possible de valoriser entre 40 et 60% des mâchefers, mais qu'il y aurait des obstacles techniques et des problèmes d'accès au marché. Elle demande s'il n'y aurait pas aussi des problèmes législatifs à surmonter.

M. Gaudreau répond qu'il y a effectivement des écueils législatifs à lever au niveau de la Confédération, parce qu'il n'existe pas de norme qui permette de dire à partir de quel seuil le sable est utilisable ou pas. Dans les faits, on ne cherche pas à savoir si les matériaux naturels sont pollués ou pas. Comme ils sont naturels, on les utilise. Par principe, il faut donc démontrer que le sable recyclé n'est plus du tout pollué.

La députée Verte demande si ces modifications législatives lui semblent faisables.

M. Gaudreau acquiesce. Selon lui, ces modifications vont prendre du temps, mais elles sont faisables. A partir du moment où on arrive à démontrer que le procédé genevois marche et que les résultats sont bons, alors ce procédé pourra aussi être utilisé dans les autres cantons qui ont les mêmes problématiques de décharge, ce qui est un appui fort pour faire évoluer la législation.

Un député PLR demande quelles sont les expériences et les méthodes qui sont utilisées par les cantons suisses alémaniques, en particulier par les cantons de Bâle et de Zurich qui sont des cantons urbains, en termes de valorisation des mâchefers. Il demande à M. Gaudreau s'il est en contact avec ces cantons et s'il connaît leur manière de faire.

M. Gaudreau répond que l'ensemble des usines d'incinération se rencontrent régulièrement (3-4 fois par année) afin de faire le point sur les évolutions techniques. Il explique que la question des mâchefers est évidemment un élément sur lequel tout le monde travaille de manière importante et que le canton de Zurich mène beaucoup de recherches en la matière.

Typiquement, il explique qu'une des premières recherches qui ont été menées portait sur l'extraction des mâchefers à la sortie des fours. Aujourd'hui, il explique qu'à la sortie des fours les mâchefers passent par des bacs remplis d'eau. Ces bacs ont pour fonction d'assurer l'étanchéité des fours et d'éteindre les mâchefers au cas où ils seraient encore en train de brûler. Il explique que des recherches ont été menées afin d'essayer de sortir les mâchefers sans passer par les bacs à eau. Cette manière de faire est intéressante car elle permet de réduire d'environ 10 à 15% la masse de mâchefers. Le fait de faire passer les mâchefers par des bacs à eau fait qu'ils contiennent 10-15% d'eau qu'il faut ensuite mettre en décharge. Sortir les mâchefers secs permet donc de gagner 10-15% de volume lié à l'eau. Et puis, le fait de tremper les mâchefers dans des bacs d'eau à la sortie des fours fait aussi que les métaux s'oxydent et qu'ils sont de moins bonne qualité.

Dans le canton de Fribourg, il explique qu'ils broient les mâchefers à la sortie des fours afin de récupérer un maximum de métaux.

La différence sur le taux de valorisation dans les différentes usines concerne donc les quantités de métaux qui sortent. A Genève on arrive par exemple à sortir environ 10% de métaux alors que certains cantons arrivent à en sortir entre 12 et 15%. Ce pourcentage est peut-être plus important qu'à

Genève, mais cela ne répond de toute manière pas aux objectifs de pouvoir réutiliser massivement les mâchefers.

Il explique que chaque canton travaille de son côté, mais que tout le monde suit ce qui se passe dans les autres usines. Si un canton arrive à trouver une meilleure méthode, le canton de Genève appliquera donc cette méthode.

Le député PLR demande quels sont les taux de recyclage dans les cantons de Bâle et Zurich.

M. Gaudreau répond qu'il ne connaît pas les taux pour chaque canton, mais que les procédés actuels (c'est-à-dire l'extraction à sec) permettent au maximum d'atteindre 15% d'extraction de métaux. Il explique qu'à Fribourg, par exemple, le taux est de 12%, car la fragmentation permet d'avoir un meilleur rendement sur l'extraction des métaux.

Une députée socialiste remarque que M. Gaudreau a dit qu'ils étaient dans une phase de recherche et de développement, mais qu'on pourrait imaginer avoir quelque chose d'ici cinq ans. Elle demande concrètement où ils en sont techniquement. Par rapport à l'argent, elle remarque que M. Balestra a dit que pour que l'exercice soit rentable, il faudrait que le sable naturel soit fixé à un prix raisonnable et que le matériau recyclé ne soit pas trop cher. Elle demande si cela signifie qu'il va falloir que le matériau naturel soit vendu plus cher qu'aujourd'hui pour y arriver.

M. Balestra répond qu'il va effectivement falloir revoir les prix à la hausse pour les matériaux naturels.

M. Gaudreau explique qu'il y a une question de prix, mais aussi une question d'image qui se posent parce qu'il va falloir convaincre les habitants que ce n'est pas plus nocif de construire sa maison avec du béton dans lequel aura été incorporé du sable de mâchefers que d'utiliser un béton avec du sable naturel. Même si des analyses chimiques seront faites, ce sera difficile à vendre.

A la question de savoir où ils en sont techniquement, il répond que, grâce aux équipements de Soreval, ils ont pu faire un essai sur 100 tonnes de mâchefers qui a permis de démontrer qu'on arrivait à laver une partie des mâchefers. Une fois que ce sable a été obtenu, il explique qu'ils ont fait des analyses sur les composants qui restaient afin de déterminer si le sable était encore contaminé ou pas. Les analyses ont montré qu'une partie du sable était encore contaminé. Sur l'ensemble des éléments chimiques, il restait, après lavage, 4-5 éléments chimiques dont les seuils de contamination étaient dépassés. Sur ces éléments, certains ont été éliminés facilement, comme le cuivre et l'aluminium mais l'antimoine pose encore problème, parce qu'il

dépasse les seuils de contamination. Il explique qu'ils continuent à travailler avec les experts et la société Soreval sur ce polluant et qu'une fois que ce point aura été réglé, il y aura une étude technique afin de déterminer quels investissements le projet va représenter, quels seront les coûts d'exploitation et à quels coûts les mâchefers pourront être traités.

Une députée PLR déclare qu'elle est un peu déçue parce que, fin juin, M. Chambaz a laissé espérer des chiffres plus hauts que ceux annoncés aujourd'hui. M. Chambaz a en effet articulé un montant de 80% de valorisation des mâchefers. Elle explique qu'elle est un peu surprise de cette différence de discours et demande plus d'explications par rapport à cela. Elle demande ensuite si des entreprises privées, qui auraient des intérêts à valoriser les déchets de la décharge, ont approché les SIG et si les SIG seraient ouverts à essayer de faire quelque chose si les privés supportaient eux-mêmes les éventuels risques.

M. Balestra répond, à la première question, qu'il y a toujours une différence entre ce qui se raconte au niveau médiatique et la réalité industrielle du traitement des déchets.

M. Brunier remarque que personne ne connaît l'avenir et qu'il ne faut donc pas crier victoire avant d'avoir fini le match. En matière de gestion des déchets de manière générale et des mâchefers en particulier, le match est compliqué. Pour l'instant on est au milieu de la partie, il vaut donc mieux être prudent et ne pas donner des pourcentages trop enthousiastes. Il propose de donner le résultat une fois que le match sera réellement terminé. Il termine en déclarant qu'il s'agit vraiment d'une étape de recherche et de développement et qu'il faut donc éviter de s'enthousiasmer à ce stade. Par contre, une motion qui pousse les choses vers l'avant ne peut être que motivante.

M. Balestra explique, pour donner un ordre d'idée sur la difficulté du match, que lorsqu'on aura la nouvelle usine à 160 000 tonnes, elle produira 27 000 tonnes de mâchefers alors que l'essai s'est fait sur 100 tonnes de mâchefers. Tout cela pour dire que dans tous les processus industriels, les difficultés avec les volumes ne se multiplient pas seulement, il y a parfois aussi des effets logarithmiques. L'ensemble de ces éléments devront donc être pris en compte avant de pouvoir annoncer que la pierre philosophale a été trouvée.

M. Brunier répète que les SIG sont ouverts à tous les partenariats crédibles, mais que jusqu'à aujourd'hui la société Soreval est la seule à être venue avec un projet crédible d'un point de vue économique et écologique.

Une députée MCG remarque que les auditionnés ont parlé du travail qu'ils mènent avec la société Soreval. Il demande ce qu'il en est de la société

Sortera qui va ouvrir un centre de tri robotisé le 10 octobre et qui permettra de traiter plusieurs milliers de tonnes de déchets. Il demande aux auditionnés s'ils sont en contact avec cette société.

M. Gaudreau répond qu'ils ont un très bon contact avec le groupe Helvetia qui va mettre en service cette installation. Il précise toutefois que l'activité de ce groupe, qui vise à sortir tout ce qui peut être valorisable avant d'aller à l'incinération, est très différente du travail qui est fait pour les mâchefers qui consiste en un lavage visant à extraire les polluants des mâchefers et à concentrer la pollution dans une fraction résiduelle. Si le groupe Helvetia a envie de se lancer dans le traitement des mâchefers, les SIG seront ouverts à travailler avec lui. Aujourd'hui, ils ne font pas du tout ce genre d'activité puisqu'ils extraient des déchets en amont de l'incinération. Par contre, l'avantage de tout cela c'est que moins on incinéra, moins on aura de mâchefers, et donc le problème sera aussi réduit dans ce sens-là.

M. Brunier explique que les SIG sont très proches du groupe Helvetia, puisqu'ils ont créé avec lui la société Pôle Bio et que prochainement ils vont construire la nouvelle usine de déchets verts. Pour sa part, il considère qu'il faut trier plus et que les collectivités publiques doivent aussi faire mieux à ce niveau-là parce qu'il y a encore des communes et des quartiers où trier est difficile. A son sens, les nouvelles technologies peuvent aider, mais il ne faut pas exagérer le phénomène parce que dans la plupart des usines super technologiques on retrouve encore beaucoup de tri fait à la main par des prisonniers, des immigrés et des chômeurs. Là aussi, il y a beaucoup de marchands de rêve, on a l'impression que les robots font tout mais des évolutions restent à venir.

Une députée socialiste demande combien de temps va prendre la recherche du procédé de lavage.

M. Gaudreau répond que l'ordre de grandeur est de 3 à 5 ans.

Un député Vert remarque que les auditionnés ont parlé de la litière pour chat qui concernait 10% de la part minérale des mâchefers. Il demande à combien correspond la part minérale des mâchefers sur le total des mâchefers.

M. Gaudreau répond 90% environ.

Le député Vert remarque qu'il existe aujourd'hui des litières compostables et que, si on arrivait à travailler avec les grands distributeurs, on pourrait favoriser ces litières compostables et peu à peu leur demander de retirer les autres.

M. Brunier répond que les SIG ont une mission différente de l'Etat qui leur permet de faire des choses que l'Etat ne peut pas forcément se permettre

de faire, comme avoir un partenariat avec l'entreprise Migros. Si les SIG et l'Etat travaillent de manière complémentaire, on peut avoir de très bons résultats.

Le député Vert demande s'il serait aussi possible de faire en sorte d'avoir moins de déchets qui produisent des mâchefers, en travaillant sur notre manière d'emballer par exemple.

M. Gaudreau répond que c'est très difficile de trouver la réponse à cette question, parce que si on prend la composition de nos poubelles, élément par élément, on se rend compte que ce n'est pas normal qu'on retrouve autant de mâchefers, puisque dans les déchets organiques, le papier et les emballages plastiques il n'y a pas de mâchefers. Il explique qu'en fait, il y a des éléments qui viennent souiller la matière première, ce qui génère des mâchefers. Dans la déconstruction, par exemple, si on remplace des fenêtres en bois, il y a forcément des parties de plâtre ou de béton qui viennent avec et qui génèrent des mâchefers. Tout cela pour dire qu'une bonne partie des mâchefers vient de la souillure d'autres fractions.

En ce qui concerne les litières, il explique qu'une analyse a déterminé que 90 000 tonnes de litières étaient vendues chaque année en Suisse. Comme cette litière ne peut finir qu'à la poubelle, cela signifie que les usines d'incinération génèrent 90 000 tonnes de mâchefers par année.

Il termine en déclarant qu'il est très compliqué de déterminer quelle est la source des mâchefers et qu'il est donc difficile de déterminer quels éléments doivent être éliminés pour réduire les mâchefers. On sait maintenant que les litières représentent 10% de la part minérale des mâchefers, mais il y a sûrement d'autres éléments qui nous échappent.

M. Balestra explique qu'au niveau des objectifs stratégiques on va passer de 210 000 tonnes à 160 000 tonnes avec Cheneviers 4 et que dans cette économie, on pense que Pôle Bio pourra faire 30 000 tonnes. Les soutiens politiques sur ces nouveaux projets sont donc encore plus déterminants que la cause de la litière pour chats. On peut par ailleurs très bien imaginer faire la promotion d'une litière qui ne créerait pas de mâchefers dans le cadre d'éco21-déchets. Tout cela pour dire qu'il faut surtout soutenir de manière déterminée les prochains projets que sont Pôle Bio et Cheneviers 4.

Le député Vert demande quelle eau sera utilisée pour l'eau de lavage des mâchefers.

M. Gaudreau répond que pour alimenter l'installation ils vont utiliser de l'eau potable, mais que l'objectif est d'avoir un circuit fermé afin que l'eau soit réutilisée. Il explique qu'une partie de l'eau finira dans la fraction dans laquelle on aura concentré la pollution (c'est-à-dire les mâchefers sans le

sable) et que cette fraction sera mise en décharge. Cela signifie qu'on aura un circuit fermé, mais qu'il faudra toujours réalimenter un peu en eau parce qu'une partie de l'eau se sera échappée avec le résidu final.

Le député Vert remarque que M. Gaudreau a parlé de trois à cinq ans avant que le projet de meilleure valorisation ne puisse aboutir. Il demande ce que cela signifie sur le planning de la recherche de dépôt puisqu'on va potentiellement diminuer fortement le volume qu'on devra déposer. Il demande si la décharge peut attendre encore un moment.

M. Balestra répond qu'il ne faut pas croire que le projet de valorisation des mâchefers va dispenser d'ouvrir une décharge pour les mâchefers. Il faudra donc arbitrer et qu'une commune accepte l'ouverture d'une nouvelle décharge. Contrairement à ce qui a été dit, il explique qu'il est allé dans le canton de Vaud pour voir les destinataires des exportations genevoises qui ont dit qu'ils étaient contents d'avoir Genève comme client. Il y a donc des possibilités de trouver des arrangements. Et puis, on peut peut-être aussi raisonner de la même manière à Genève et réfléchir à un endroit pour faire quelque chose.

La présidente demande si les auditionnés soutiennent la motion.

M. Balestra acquiesce.

IV. Discussion interne

Une députée PLR considère que cette motion est très utile, car elle permet de challenger les SIG et de leur montrer la direction à suivre. Elle déclare qu'elle a été un peu déçue par l'audition des SIG et notamment par les pourcentages de recyclage qu'ils ont avancés. Ils ont dit qu'ils étaient prudents quant aux résultats, mais elle considère qu'il faudrait être un peu plus ambitieux dans les objectifs notamment lorsqu'on vise des mesures de protection de l'environnement. Le groupe PLR maintient cette motion telle quelle et invite la commission à la soutenir.

Une députée PDC remarque que les SIG ont dit que la 2^e invite était impossible à mettre en œuvre. Elle demande s'il ne serait pas possible de l'amender de la manière suivante : « à étudier la possibilité d'intervenir auprès des SIG afin de faciliter, notamment avec des partenaires privés, le traitement sur le site de Châtillon des vieux mâchefers, tenant compte des nouvelles technologies développées ces trois dernières années (fragmentation sélective des scories), et de ce fait prolonger sa durée de vie ».

La députée PLR répond qu'on ne va pas demander d'étudier la possibilité d'intervenir.

La députée PDC déclare que le groupe PDC va soutenir cette motion pour une valorisation des mâchefers genevois, même si elle n'est pas amendée.

Une députée socialiste explique que son groupe pourrait entrer en matière sur cette motion, car il est pour une valorisation des mâchefers. Elle déclare toutefois qu'il faudrait que cette motion tienne compte des auditions qui ont été faites. Si on pense que ces auditions sont de ridicule qualité et qu'on décide de s'asseoir sur ce qui a été dit, alors dans ce cas il vaut mieux arrêter d'en faire. Pour le groupe socialiste, il faudrait amender la première invite de la manière suivante : « à réduire de manière significative la quantité de mâchefers mis en décharge bioactive en les revalorisant en circuit court avec des objectifs de recyclage de 50% à long terme ». Elle précise qu'elle ne fait pas formellement cette proposition d'amendement. Soit elle est reprise par les signataires, soit elle ne l'est pas et le groupe socialiste en tirera les conséquences en termes de vote. En ce qui concerne la 2^e invite, elle rappelle que les auditionnés ont clairement dit qu'il y avait de gros problèmes techniques pour traiter les vieux mâchefers, notamment parce qu'ils deviennent extrêmement durs lorsqu'ils vieillissent et parce qu'ils sont potentiellement amiantés. Elle termine en déclarant que si la motion reste en l'état le groupe socialiste ne va pas entrer en matière. Encore une fois, le groupe socialiste est pour aller plus loin et pour pousser les SIG, mais il ne faut pas fixer des objectifs qui sont matériellement irréalisables.

Une députée PLR rappelle qu'une motion vise à demander au Conseil d'Etat de se positionner sur des objectifs qu'on estime être réalistes. Elle précise que ce n'est pas le groupe PLR qui estime que ces objectifs sont réalistes, puisqu'au mois de juin, M. Chambaz a dit que le département visait un recyclage de 80% dans le cadre de son audition sur les pétitions 2035 à 2038. Avec une motion qui vise un objectif de 50% on est donc encore bien en dessous des prévisions qui ont été affichées glorieusement au mois de juin. On ne peut donc pas dire que les initiants de cette motion ont une ambition démesurée, c'est simplement un principe de réalité qui a été pris suite à l'audition de M. Chambaz sur cette question.

Elle explique ensuite que le groupe PLR souhaiterait que le département prenne position formellement sur ce qu'il entend pouvoir concrètement mettre en œuvre dans l'optique du traitement des mâchefers. Vis-à-vis des pétitionnaires qui ont été extrêmement actifs et qui se sont vivement opposés à la création d'une nouvelle décharge, compte tenu des enjeux que nous avons sur ces questions pour les années à venir, compte tenu de toutes les informations diverses et variées qu'on entend de droite à gauche, il serait utile d'avoir une position claire du Conseil d'Etat sur ces points.

Elle termine en déclarant que cette motion ne demande pas des choses impossibles au Conseil d'Etat. La motion demande seulement au Conseil d'Etat qu'il se positionne et qu'il explique où il pense pouvoir aller et quel est le résultat qu'il va pouvoir obtenir compte tenu de l'outil qui existe aujourd'hui. Finalement, elle rappelle qu'une motion n'est pas contraignante et que le Conseil d'Etat va devoir se positionner sur la possibilité ou non d'atteindre les objectifs et d'expliquer pourquoi.

Un député Vert remarque que les SIG ont apporté beaucoup d'éléments et qu'ils ont dit qu'ils étaient pessimistes par rapport au taux de valorisation qu'ils essayaient d'obtenir avec leur nouvelle méthode contrairement à M. Chambaz qui était très optimiste. Pour le groupe des Verts, l'objectif de 50% fixé par la motion est un chiffre indicatif. Il rappelle que les SIG ont aussi dit qu'ils étaient intéressés par le fait qu'on les pousse à devenir plus ambitieux et qu'on les pousse à favoriser une diminution des quantités des mâchefers, pas seulement dans la revalorisation, mais aussi dans la production des déchets. Sur les litières pour chat par exemple, il y a du travail à faire et il est donc important que le département se prononce. En ce qui concerne le traitement des vieux mâchefers, il remarque que les SIG ont émis de très grandes réserves. Il propose toutefois d'attendre la réponse officielle du département qui dira si c'est vraiment impossible à faire ou pas. Il termine en déclarant que le groupe des Verts va soutenir cette motion.

Un député PLR remarque qu'il ressort, de l'ensemble des travaux sur cette motion, une politique de l'autruche. En ce qui concerne le site de Châtillon, il remarque que les SIG ont dit qu'ils ne voulaient pas toucher les vieux mâchefers, parce que c'était trop compliqué et parce qu'il y avait un risque qu'ils soient amiantés. C'est intéressant sur le fond, parce que cela montre qu'il y a une responsabilité. On connaît la cause, mais on la laisse et on ne la touche pas. Il considère que cette motion a permis d'avoir un certain éclairage par rapport à cela. Il faut se poser la question de savoir s'il est opportun de remuer le site de Châtillon, parce qu'il y a une problématique de pollution en dessous. Il faut donc chiffrer tout cela et que le Conseil d'Etat prenne ses responsabilités, parce que les SIG ne vont pas s'autosaisir seuls de cette problématique. Il remarque qu'il est aussi ressorti des travaux qu'aucun groupe parlementaire n'allait accepter une décharge bioactive. Il va donc falloir travailler sur d'autres solutions. Envoyer une motion au Conseil d'Etat pour lui demander de réfléchir sur les mâchefers n'est pas utopiste. Il considère qu'il faut aller de l'avant sur cette motion qui apporte quelque chose de constructif.

Un député EAG remarque que cette motion ne changera probablement pas grand-chose à la problématique des mâchefers. Le PLR argumente en

disant que ça ne mange pas de pain, c'est un argument qu'on peut mettre en avant, mais l'idée que la motion ait un impact décisif sur le taux de recyclage n'est pas évidente au vu des auditions et du travail de la commission. Il remarque qu'il y a un élément qui est très politique dans cette motion : celui du partenariat avec les privés. Cela ne surprendra sûrement personne puisqu'il s'agit d'une motion PLR, mais il rappelle que M. Balestra a dit que la valorisation n'était pas rentable et qu'il était difficile d'établir une activité. Si l'activité était rentable, alors des entreprises privées viendraient exploiter la petite pointe de l'iceberg. M. Balestra a par ailleurs dit, en ce qui concerne les propositions d'entreprises qu'ils ont reçues, que beaucoup ne respectaient pas les impératifs environnementaux. L'un dans l'autre, il explique qu'il a de la peine à trouver une bonne raison de voter une motion qui pourrait induire un partenariat public-privé qui ne serait pas profitable, ni à l'Etat, ni aux SIG, ni à l'environnement. Il répond finalement à l'argument du député PLR qu'il n'est pas sûr que le fait d'envoyer cette motion maintenant soit une vraie alternative à un projet de décharge.

Le député PLR répond au député EAG que la motion ne serait pas une alternative à l'ouverture d'une nouvelle décharge mais une solution. Il rappelle d'ailleurs que cela fait 25 ans que le partenariat avec les privés existe. Cette collaboration ne serait donc pas une nouveauté.

Une députée socialiste explique qu'elle peut éventuellement se rendre aux arguments en ce qui concerne la 1^{re} invite. Par rapport à la 2^e invite, elle remarque par contre que le groupe PLR a des arguments drastiquement différents de ce qui est écrit. Il est écrit de faciliter, de permettre et de faire en sorte qu'il y ait à Châtillon un traitement des vieux mâchefers. Cela signifie que le mouvement politique de cette commission et du Grand Conseil consiste à dire que c'est bien de faire cela et qu'on demande au Conseil d'Etat d'intervenir auprès des SIG pour qu'ils le fassent. Mais ce que le groupe PLR a dit ensuite ce n'est pas cela, il a dit que ce serait au Conseil d'Etat de répondre si c'est une bonne chose ou pas de traiter les vieux mâchefers. Ce que le PLR demande ce n'est donc pas de faire en sorte que ça arrive, mais bien plutôt que le Conseil d'Etat étudie l'opportunité de savoir si c'est bien ou pas. Pour toutes ces raisons, le groupe socialiste va s'abstenir de voter cette motion.

Le député PLR rappelle que c'est le Conseil d'Etat qui fixe la convention d'objectifs avec les SIG et qu'il n'y a donc aucun moyen d'intervenir sur la convention d'objectifs. Avec cette motion il s'agit de donner un cadre.

V. Vote sur la M 2531

La présidente met aux voix la motion 2531 :

Oui : 11 (2 Ve, 2 PDC, 4 PLR, 1 UDC, 2 MCG)

Non : 1 (1 EAG)

Abstentions : 3 (3 S)

La M 2531 est acceptée.

Catégorie de débat : II (30 minutes)

VI. Conclusion

La proposition de motion 2531 a permis à la commission de l'environnement et de l'agriculture d'approfondir ses travaux sur la question de la gestion des mâchefers, suite aux travaux déjà effectués sur la motion 2452-A et les pétitions 2035 à 2038. Ces textes visaient à s'opposer d'une manière générale à la création d'une nouvelle décharge bioactive. La motion 2531 est une étape supplémentaire puisqu'elle demande de réduire significativement, au minimum de 50%, la quantité de mâchefers mis en décharge. Cet objectif peut certes paraître ambitieux pour certains, notamment les SIG, mais à l'heure de l'urgence climatique, il est nécessaire de faire preuve d'innovation et de relever des défis. C'est du reste ce qu'a fait la direction générale de l'environnement, qui espère même, suite à des essais, atteindre une valorisation des mâchefers d'au moins 80%. La première invite de la M 2531 soutient donc les efforts du département du territoire et encourage les SIG à renforcer leurs efforts en la matière.

La seconde invite de la M 2531 s'attaque à la délicate problématique de la gestion des vieux mâchefers entreposés sur le site de Châtillon. La perspective actuelle était de continuer à remplir cette décharge jusqu'à saturation avant d'enfouir définitivement ses déchets. La motion propose, elle, de retraiter les déchets déjà déposés afin de les valoriser au moyen des nouvelles technologies développées ces dernières années. Au vu du défi tant financier que technologique que représente ce projet, la motion propose de s'associer au secteur privé pour le mener à bien. Le traitement des anciens mâchefers permettrait de diminuer le volume des déchets stockés et d'allonger la durée de vie de la décharge de Châtillon. Cet important travail de revalorisation des vieux mâchefers répond également à une responsabilité collective envers les générations futures de tout mettre en œuvre pour minimiser les déchets que nous leur léguerons.

Pour ces raisons, la majorité de la commission de l'environnement et de l'agriculture vous invite, Mesdames, Messieurs les députés, à accepter cette proposition de motion.

Proposition de motion (2531-A)

pour une valorisation des mâchefers genevois en circuit court

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- le nombre important de déchets produits par les Cheneviers (environ 40 000 tonnes) qui sont traités hors canton afin d’être valorisés nécessitant transports et perte de revenus de leur traitement (environ 30 000 tonnes) ;
- la masse importante des déchets stockés sur le site de Châtillon qui représente un potentiel considérable de recyclage et des coûts de traitement qui pourraient être autofinancés ;
- la faible valorisation des scories à Genève (notamment dans la halle aux mâchefers du Bois-de-Bay) compte tenu des objectifs de 50% à 70% de recyclage tout à fait possible avec l’application des technologies actuelles ;
- le rapport de la Cour de comptes n° 86 de 2015 qui mettait en évidence la saturation du site de Châtillon et la nécessité de trouver des solutions ;
- l’indisponibilité, à ce jour, d’un plan cantonal des déchets pour la période 2018-2021 ;
- les nombreux objets déposés sur la thématique des décharges bioactives (Q 3808, P 2035, P 2036, P 2037, P 2038 et la réponse du Conseil d’Etat sur la M 2452-A) et le rejet massif de la population quant à l’ouverture d’une nouvelle décharge de type D,

invite le Conseil d’Etat

- à réduire de manière significative la quantité de mâchefers mis en décharge bioactive en les revalorisant en circuit court avec des objectifs de recyclage minimaux de 50% ;
- à intervenir auprès des SIG afin de faciliter, notamment avec des partenaires privés, le traitement sur le site de Châtillon des vieux mâchefers, tenant compte des nouvelles technologies développées ces trois dernières années (fragmentation sélective des scories), et de ce fait prolonger sa durée de vie.

Motion M2531

Pour une valorisation des mâchefers en circuit court

ML 2531

invite le Conseil d'Etat

- à réduire de manière significative la quantité de mâchefers mis en décharge bioactive en les revalorisant en circuit court avec des objectifs de recyclage minimaux de 50% ;
- à intervenir auprès des SIG afin de faciliter, notamment avec des partenaires privés, le traitement sur le site de Châtillon des vieux mâchefers, tenant compte des nouvelles technologies développées ces trois dernières années (fragmentation sélective des scories), et de ce fait prolonger sa durée de vie.

De quoi s'agit il?



La situation actuelle

Déchets de la communauté



Selon plusieurs études, notre capacité à tirer nos déchets a atteint un pic. La quantité d'ordures à incinérer restera constante si pas en augmentation.

Incinération



L'incinération des ordures continue à «produire» une quantité importante de nouveaux mâchefers chaque année à mettre en décharge bioactive. Quasiment aucun retraitement n'est effectué sur les mâchefers pour diminuer leur volume.

Décharge bioactive



La décharge de Châtillon est saturée selon la Cour des Comptes. Les mâchefers du canton de Genève sont acheminés jusque dans une décharge dans le canton de Berne. Aucun plan de retraitement des mâchefers entreposés à Châtillon n'est prévu pour réduire leur volume et rallonger la durée d'exploitation de la décharge existante.

Réduire volume mis en décharge de 25% à 45% en utilisant des solutions existantes

Composition du mâchefer



Situation actuelle

-50% des métaux sont récupérer

93% de la masse total est mise en décharge bioactive

Solution existante

+95% récupération des métaux
+80% d'élimination des organiques
1/3 des minéraux reclassé en inerte**

75% de la masse total est mise en décharge bioactive, 25% étant revalorisée

Potentiel identifié

+97% récupération des métaux
+97% d'élimination des organiques
30% de la masse total reclassé en inerte** (matériel issue de la fraction minéral et fine)

-55% de la masse total est mise en décharge bioactive

* métaux: 10% ferreux, 4% non ferreux (aluminium, cuivre, plomb, zinc)

** inerte: inerte selon ordonnance fédérale OLED